

# DNotI

Deutsches Notarinstitut

## Institut Notarial Allemand

- un organisme du Conseil Fédéral du Notariat Allemand -  
Gerberstraße 19  
97070 Würzburg  
Allemagne  
Tél.: 0931-355760  
Fax: 0931-35576225

## Rapport annuel d'activité du Conseil Fédéral du Notariat Allemand (2004)

### VII. Institut Notarial Allemand

(suite au rapport annuel d'activité de 2003, DNotZ 2004, 482,497)

1. a) Le service des expertises était placé au centre de l'activité de l'Institut Notarial Allemand dans la période de référence, à savoir l'année 2004. En 2004, l'Institut Notarial Allemand était saisi de 9.079 demandes d'expertises. Par rapport à l'année précédente (2003: 8.238), cela correspond à une augmentation de 10,21 %. Le nombre des demandes au total, y compris celles concernant la recherche de littérature, a augmenté de 12.034 à 13.706 (augmentation de 13,89 %).

Les demandes d'expertises se répartissent sur les différents domaines juridiques comme suit :

33,29 % (année précédente: 35,70 %) Droit immobilier/département des demandes générales

21,64 % (année précédente: 21,62 %) Droit commercial, droit des sociétés et droit fiscal

28,62 % (année précédente: 27,07 %) Droit international privé et droit étranger

14,91 % (année précédente: 14,17 %) Droit des successions et droit de la famille

1,54 % (année précédente: 1,44 %) Droit spécial des nouveaux Länder

Pour la qualité des expertises, le DNotI a obtenu la note moyenne de 1,175 attribuée par les notaires qui ont saisi le DNotI (année précédente: 1,214), pour le temps de traitement des demandes la note moyenne de 1,189 (année précédente: 1,183), sur une échelle de 1 (très bien) à 6 (insuffisant) - comme les notes à l'école en Allemagne.

b) Le service des recherches littéraires a enregistré une hausse importante (4.627 demandes en 2004 – par rapport à 3.796 en 2003 – cela correspond à une augmentation de 21,89 %). Sur demande, l'Institut Notarial Allemand fait des recherches de sources littéraires (p.e. de décisions judiciaires, d'essais ou de monographies etc.) à l'aide de sa large bibliothèque technique et de ses bases de données.

c) Le nombre de demandes adressées au service des demandes d'émission de fax a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente. En 2004, le DNotI compte 6.132 demandes d'émission de fax (2003: 5.809). Cela correspond à une augmentation de 5,56 %. En revanche, en 2002, le DNotI a compté 9.438 demandes d'émission de fax. A moyen terme, il est probable que le médium d'Internet prenne le relais du service des demandes d'émission de fax.

d) En 2004, l'Institut Notarial Allemand a enregistré un nombre de 1.841.030 visites de son site Internet (2003: 1.465.575), dont 756.522 visites des propres sites de l'Institut Notarial Allemand (2003 : 620.384 – cela correspond à une augmentation de 21,94 %) et 579.020 visites des sites du Conseil Fédéral du Notariat Allemand. Le reste des visites se répartit entre les sites Internet de la Chambre notariale de la Bavière (avec le Palatinat et Hambourg), de la Chambre notariale de la Rhénanie, de la Chambre notariale de Stuttgart, de l'Association notariale du Wurtemberg, des Chambres notariales du Brandebourg, de la Mecklembourg-Poméranie occidentale, de la Saxe, de la Saxe-Anhalt et de la Thuringe. En plus, l'Institut Notarial Allemand prend soin de l'annuaire allemand des notaires publié par le Conseil Fédéral du Notariat Allemand ([www.deutsches-notarverzeichnis.de](http://www.deutsches-notarverzeichnis.de)) et des annuaires des notaires régionaux des Chambres notariales de Berlin et de Francfort publiés sur Internet.

Comme dans les années passées, quant aux visites du site Internet, le DNotl affiche un taux de croissance à deux chiffres.

e) Depuis juillet 2004, le DNotl met à la disposition des notaires le service en ligne « DNotl-Online-Plus » afin de leur offrir une autre application de la carte de signature. Ce service comprend :

- environ 1.500 expertises en matière de DIP et de droit étranger
- un index actualisé du DNotl-Report (à partir de l'année de parution - 1993)
- l'ensemble des expertises et références bibliographiques publiées dans le DNotl-Report et stockées dans le système d'émission de fax du DNotl, par ordre de domaines juridiques.

Les notaires étaient très intéressés par cette nouvelle offre. Jusqu'à la fin de l'année 2004, environ 100 notaires au total se sont enregistrés comme utilisateurs de « DNotl-Online-Plus ». Pour avoir accès au système, il faut disposer de la carte de signature du Conseil Fédéral du Notariat Allemand. En 2004, 50 notaires en plus ont demandé la carte de signature.

## 2. Publications:

a) Comme dans le passé, le DNotl-Report envoyé à tous les notaires allemands a été publié deux fois par mois. (Il contient des expertises choisies, des résumés de jugements ou arrêts importants, des informations actuelles et des comptes rendus de lecture.) En 2004, 876 notaires au total se sont inscrits pour recevoir le Newsletter DNotl-Report, un bulletin d'informations gratuit, publié au préalable et envoyé aux notaires par courrier électronique. L'envoi de ce bulletin d'information a été initié en octobre 1999.

b) En 2004, ont été publiées deux mises à jour du CD pour notaires édité par l'Institut Notarial Allemand et publié chez C.H. Beck. (Ce CD contient les revues suivantes : DNotZ, DNotl-Report, BWNotZ, MittBayNot et RNotZ).

c) Depuis 2001, l'Institut Notarial Allemand publie la revue « Notarius International » pour l'Union Internationale du Notariat Latin (UINL). En 2004 sont parues deux doubles éditions (1-2/2003 und 3-4/2003).

d) Dans la période de référence, à savoir l'année 2004, la maison d'édition C. H. Beck a publié un nouveau volume de la « **DNotl-Schriftenreihe** » (« série de publications du DNotl ») :

- Frohmayer, Geschiedenentestament: Erbrechtliche Gestaltungsformen zum langfristigen Ausschluss bestimmter Personen von der Partizipation am Nachlass (personnes divorcés et testament: possibilités en matière successorale d'exclure à long terme certaines personnes de la participation à la succession) (= Volume 14 de la série)

### 3. Etudes scientifiques et colloques

a) En continuation de l'étude sur le droit international des successions que l'Institut Notarial Allemand a réalisée en collaboration avec les professeurs Lagarde et Dörner pour la Commission Européenne en 2002, le DNotI a organisé un colloque scientifique sur le droit international des successions à Bruxelles les 10 et 11 mai 2004 avec des rapporteurs de différents Etats membres. Cette manifestation a été subventionnée par la Commission Européenne. Les résultats du colloque sont publiés dans le volume du colloque imprimé ainsi que sur Internet (sous : [www.dnoti.de](http://www.dnoti.de)).

b) En plus, l'Institut Notarial Allemand a participé à une étude de droit comparé en matière de droit immobilier en Europe, organisée par l'Institut Universitaire Européen à Florence, Italie, dont le rapport final sera publié en 2005.

4. Comme dans l'année précédente, le DNotI compte 16 juristes (dont deux emplois à temps partiel), 13 employés non-juristes (dont quatre emplois à temps partiel) ainsi que plusieurs auxiliaires (notamment des étudiants).

Depuis février 2001, l'Institut Notarial Allemand est géré par Christian Hertel, notaire hors fonctions ; son suppléant est, également depuis février 2001, le docteur Adolf Reul, notaire hors fonctions.

La *commission consultative* se compose actuellement des membres suivants:

- Axel *Adamietz*, avocat et notaire, Brême (directeur de la commission consultative)
- Le professeur et docteur Hans-Ulrich *Jerschke*, notaire, Augsburg (directeur suppléant de la commission consultative)
- Le docteur Hans-Dieter *Kutter*, notaire, Schweinfurt
- Le docteur Ernst Wolfgang *Schäfer*, avocat et notaire, Francfort
- Le docteur Norbert *Frenz*, notaire, Mönchengladbach
- Karl-Heinz *Rennert*, avocat et notaire, Dortmund